

SNTRS



CNRS-INRIA

INSERM-IRD

SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°1 du 18 février 2003

Sommaire

	pages
Situation de l'Université d'Orsay Entrevue au Ministère / Communiqué des syndicats	2 & 3
Exiger des diplômes nationaux Un tract à diffuser	4 & 5
Le CNES et la recherche spatiale EN DANGER ! Communiqué de presse CGT-CNES et SNTRS-CGT	6

Les concours ouverts :

INRA

52 postes d'ITA (5 IR2, 6 IE2, 3 AI, 14 TCN, 23 AJT).

INRA : 147, rue de l'Université, 75338 Paris Cedex 07 – Tél : 01 42 75 90 00.

INED

3 postes d'AJT.

Dates limites : 18 mars 17 h (retrait des dossiers) 24 mars 12 h (dépôt des dossiers)

INED, 133, Bd Davout, 75980 Paris Cedex 20 – Tel: 01 56 06 20 60

Ce SNTRS-Info DOC est adressé aux Secrétaires de Section et de Région, aux membres de la CE.

Situation de l'Université d'Orsay

ENTREVUE DE LA DELEGATION INTERSYNDICALE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE

Le rassemblement des personnels de l'UPS devant le Ministère de l'Éducation Nationale le 28/01/03 a connu une mobilisation inhabituelle pour notre milieu, puisque près de 500 personnes étaient présentes, dont beaucoup venant d'Orsay, de Chatenay et de nombreux étudiants. La pétition, "L'Université Paris-Sud en Péril" a d'ores et déjà recueillie plus de 2800 signatures et a été remise lors de l'entrevue.

Les représentants des organisations syndicales et des associations de l'UPS (SNTRS-CGT, SES-CGT, SNESUP-FSU, SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNPTES-UNSA, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, UNEF, ADDOC), ont été reçues au Ministère de l'Éducation Nationale par Pierre Saget, conseiller du ministre, Alain Abécassis du Cabinet du ministre et Bernard Lejeune de la Direction de l'Enseignement Supérieur. Notre délégation était constituée de (par liste alphabétique) :

Betty Felenbok, DR CNRS Orsay (SNCS-FSU) ; Olivier Guilbaud, étudiant en thèse, Orsay (CEC-ADDO) ; Maryse Godon, IATOS, Orsay (SES-CGT) ; Annick Jacq, CR CNRS, Orsay (SNTRS-CGT), Responsable de la coordination "UPS en péril" ; Asma Khamari, Doctorant, Orsay (UNEF) ; Michelle Lautton, MCF, Sceaux (SNESUP-FSU) ; Jacqueline Mahuteau, MCF, Châtenay, (SGEN-CFDT) ; Jean-Jacques Pennec, ITARF, Orsay (SNPTES-UNSA)

La position du Ministère

Pierre Saget a introduit la séance en utilisant un argumentaire dont les grandes lignes ont été largement répercutées dans les médias.

1) Comment expliquer la fermeture de l'UPS décidée par le CA et son Président alors que le budget a été voté par ce même CA ? Il a dit ne pas comprendre dans ce contexte l'impasse de 1 Millions d'euros qui, selon lui, aurait dû être prélevé sur les dotations de l'UPS.

2) Les universités sont autonomes et doivent donc gérer leur budget compte-tenu des moyens alloués et de leurs dépenses. Il estime donc qu'il y a un problème de fonctionnement.

3) Il a reconnu qu'un problème structurel concernait spécifiquement le Campus d'Orsay (entretien, fluides, sécurité, maintenance). Il a d'autre part repris le communiqué de presse de Luc Ferry, arguant d'un excédent comptable de 5 Millions d'euros et un autofinancement de 8,7 Millions d'euros (transfert de ressources de l'Université sur de l'investissement scientifique).

La position de la délégation

Les membres de la délégation ont non seulement répondu à ces propos, mais ont formulé des demandes concrètes, qui figurent dans la pétition.

1) La Dotation de l'Etat est insuffisante pour couvrir les besoins en enseignement, recherche et en infrastructure. Par exemple, les dotations publiques sont en 2003 de 38,1 Millions d'euros, alors que les dépenses incompressibles (hors recherche et pédagogie) s'élèvent à 40 Millions d'euros. De plus, notons qu'après un budget d'enseignement en diminution de 40% en 2002 au niveau de l'UFR d'Orsay (une des composantes principales de l'Université) on annonce pour 2003 une baisse supplémentaire de 29%. Concernant les budgets de

recherche des laboratoires, la situation n'est guère plus brillante : non seulement les prélèvements universitaires (UPS et UFR d'Orsay) sur leurs crédits se sont accrus, mais les crédits alloués par les organismes de recherche (CNRS, INSERM,...) sont en chute libre.

2) Les engagements de l'Etat en matière de financement (autorisation de programme) et de plan pluriannuel pour l'emploi scientifique n'ont pas été respectés en 2003: suppressions d'emplois de chercheurs (150) et créations d'emplois très largement inférieurs aux engagements de l'état prévus concernant les postes de MC, ITA et IATOS. Ainsi, il y aura 1000 postes de moins pour recruter des jeunes docteurs.

3) Concernant la soi-disant réserve de 5 Millions d'euros, c'est un excédent comptable, non mobilisable, qui inclut des sommes correspondant aux contrats pluriannuels des laboratoires, à la formation continue, à des subventions de crédits notifiées trop tardivement, à des factures engagées mais non encore honorées, à des travaux de sécurité, etc. ... Nous connaissons déjà cet argumentaire scandaleux puisqu'il est utilisé au CNRS qui, compte-tenu de la diminution de son budget (supérieur à -17%), se sert de cette réserve qui ne lui appartient pas pour financer les laboratoires, et même payer une partie des salaires ! Il semble que notre argumentation à ce sujet ait été entendue, ou plutôt non rejetée, par les responsables du ministère.

4) Concernant l'autofinancement de dépenses d'investissement, nous avons demandé quels étaient les objectifs des universités pour ce gouvernement. Les représentants du ministère ont admis l'excellence du Pôle Scientifique et Pédagogique de l'UPS. Nous leur avons demandé s'ils voulaient que l'Université soit ouverte sur les nouvelles technologies, remplisse ses missions d'enseignement et soit compétitive au niveau international, ou si, au contraire, ils souhaitaient une "Université qui ronronne". Dans la première hypothèse, qui seule peut être défendue, il est nécessaire que l'Etat investisse à la hauteur des ambitions affichées et soutienne ses engagements concernant : a) l'introduction des nouvelles technologies dans la pédagogie, b) le plan quadriennal, c) les Contrats de Plans Etat-Régions, d) la maintenance hors sécurité et e) la sécurité. Rappelons que de tels engagements ont été votés par l'Etat et que l'Université y a souscrit.

5) Concernant maintenant les difficultés financières de l'UPS chiffrées à plus de 1 Millions d'euros, elles s'expliquent notamment par l'augmentation des fluides, des charges de chauffage, des frais liés à l'infrastructure et la sécurité, ainsi que par le coût des charges spécifiques au Campus d'Orsay, arguments largement développés par ailleurs. Dans ce contexte, les étudiants ont également souligné le scandale des conditions désastreuses dans lesquelles ils travaillent et vivent (cité universitaire et amphis à 13°) alors que la renommée internationale de l'Université est un atout déterminant pour choisir l'UPS.

Conclusion de Pierre Saget

Il a résumé la situation ainsi :

- 1) Il est d'accord qu'il y a un problème structurel du Campus d'Orsay ;
- 2) Il est d'accord avec l'argument donné par la délégation

que l'Etat ne fait pas suffisamment d'efforts pour l'Enseignement Supérieur et la recherche en matière de financement et que ce dernier n'est pas à la hauteur de ce qui existe dans les "pays développés".

3) Le Ministre réfléchit pour définir des perspectives et faire un effort en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Concernant l'UPS, un contrôle de l'Etat sur ses finances sera fait.

4) Enfin, il est "intimement persuadé qu'il faut répondre par un plan d'ensemble pour l'Enseignement Supérieur".

Nos commentaires et conclusions

- Cette première mobilisation du personnel de l'UPS et des étudiants devant le ministère a contribué à ce que celui-ci entende enfin que le financement de l'UPS était insuffisant.

- La décision de fermeture prise par le CA et le président Chapuisat a été le facteur déclenchant. Pour la première fois, les médias se sont emparés du problème, et c'est à nous de mobiliser, d'agir en direction du public et des médias pour expliquer la situation réelle de notre Université. **Plus que jamais, nous devons accentuer nos actions pour obtenir du Ministère le financement nécessaire, et pour assurer le fonctionnement normal. La coordination "UPS en péril" proposera des actions qui seront diffusées sur le site web. Toutes les bonnes volontés doivent se manifester pour que tous ensemble nous obtenions un plan de rénovation et un collectif budgétaire permettant à l'UPS d'assurer ses missions d'enseignement et de recherche.**

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Université Paris-Sud rencontre des difficultés budgétaires qui ne lui permettent plus d'assumer les besoins de l'enseignement, de la recherche et les charges d'infrastructure. La situation est devenue catastrophique dans un contexte où la France est le pays développé qui consacre le moins d'argent par étudiant. La décision de fermeture de l'Université Paris-Sud par le Conseil d'Administration et par son président Xavier Chapuisat, qui en a fixé les modalités, traduit l'importance des difficultés rencontrées par l'Université.

Face à cette situation critique résultant d'un désengagement de l'Etat, une coordination s'est constituée avec des représentants du personnel et des étudiants (SNTRS-CGT, SES-CGT, SNESUP-FSU, SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNPTES-UNSA, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, UNEF, ADDOC). Celle-ci a été reçue le 28 janvier 2003 par des représentants du ministère auxquels elle a fait part des points suivants :

Elle a dénoncé :

- l'insuffisance de la dotation de l'Etat¹ ;
- le non-respect des engagements de l'Etat en matière de financement, d'autorisation de programme et du plan pluriannuel pour l'emploi scientifique.
- l'argumentaire scandaleux utilisé par Luc Ferry de la soi-disant réserve de l'UPS d'un montant de 5 Millions d'euros. De fait, il s'agit d'un solde comptable positif et qui n'est pas mobilisable²;

- l'autre argument avancé par le ministère de la mauvaise gestion de l'UPS.

Elle a demandé au ministère de clarifier la position du gouvernement quant aux missions des universités. L'Université doit-elle être ouverte sur les nouvelles technologies, remplir ses missions d'enseignement et être compétitive au niveau international, ou, au contraire, doit-elle se contenter de "ronronner"³ ;

Elle a souligné qu'en raison de l'insuffisance des dotations budgétaires publiques, le seul moyen pour l'UPS d'éviter un déficit est de puiser dans les budgets de recherche, d'enseignement et de maintenance pour faire face aux dépenses incompressibles⁴ ?

Le personnel et les étudiants de l'UPS, au travers de sa coordination, va accentuer ses actions pour obtenir du ministère un plan de rénovation et un collectif budgétaire pour permettre à l'UPS d'assurer ses missions d'enseignement et de recherche.

A l'occasion de cette entrevue, le Ministère a reconnu que l'Université Paris-Sud avait des besoins particulièrement lourds en fonctionnement du fait de problèmes structurels, en particulier au niveau du campus d'Orsay : étendue du campus, système de chauffage archaïque...

Le ministère reconnaît aussi que l'effort consenti en France pour l'Enseignement Supérieur n'est pas à la hauteur d'un pays comme le notre. Concrètement, et malgré ce constat, aucun effort supplémentaire n'a été annoncé bien qu'ait été évoquée la volonté du Ministre de faire un effort significatif pour l'Enseignement Supérieur

¹ La Dotation de l'Etat est insuffisante pour couvrir les besoins en enseignement, recherche et en infrastructure. Par exemple, les dotations publiques sont en 2003 de 38,1 Millions d'euros, alors que les dépenses incompressibles (hors recherche et pédagogie) s'élèvent à 40 Millions d'euros. De plus, notons qu'après un budget d'enseignement en diminution de 40% en 2002 au niveau de l'UFR d'Orsay (une des composantes principales de l'Université) on annonce pour 2003 une baisse supplémentaire de 29%. Concernant les budgets de recherche des laboratoires, la situation n'est guère plus brillante : non seulement les prélèvements universitaires (UPS et UFR d'Orsay) sur leurs crédits se sont accrus, mais les crédits alloués par les organismes de recherche (CNRS, INSERM,...) sont en chute libre.

² Elle inclut les contrats pluriannuels des laboratoires, la formation continue, les subventions de crédits notifiées trop tardivement, les factures engagées mais non encore honorées, la sécurité etc... Notons que cet argumentaire est déjà utilisé au CNRS qui, compte-tenu de la diminution de son budget (supérieur à -17%), se sert de

cette réserve qui ne lui appartient pas pour financer les laboratoires, et même payer une partie des salaires !

³ Dans la première hypothèse, qui seule peut être défendue, il est nécessaire que l'Etat investisse à la hauteur des ambitions affichées et soutienne ses engagements concernant : a) l'introduction des nouvelles technologies dans la pédagogie, b) le plan quadriennal, c) les Contrats de Plans Etat-Régions, d) la maintenance hors sécurité et e) la sécurité. Rappelons que de tels engagements ont été votés par l'Etat et que l'Université y a souscrit.

⁴ Augmentation des fluides, des charges de chauffage, des frais liés à l'infrastructure et la sécurité, ainsi que par le coût des charges spécifiques au Campus d'Orsay, arguments largement développés par ailleurs. Dans ce contexte les étudiants de certaines composantes vivent et travaillent dans des conditions très difficiles qui contraste avec la renommée internationale de l'Université est un atout déterminant pour choisir l'UPS.

SNTRS



CNRS-INRIA
INSERM-IRD

EXIGER DES DIPLOMES NATIONAUX, EXIGER LA RECONNAISSANCE DE CES DIPLOMES DANS LES CONVENTIONS COLLECTIVES ET LES STATUTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Ce début d'année 2003 aura vu se développer, dans l'Université, des luttes qui exprimaient de fortes inquiétudes quant à l'avenir que réservent les réformes engagées dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Mais l'Europe n'est qu'un prétexte : en fait, les propositions " pour un modèle européen d'enseignement supérieur " de J. ATTALI à C. ALLEGRE, commencent d'être mises en œuvre dans les universités françaises, au travers d'une réforme qui, sous couvert d'harmonisation, organise le démantèlement des diplômes nationaux.

Cette réforme dite " L.M.D " ou " 3.5.8 " se caractérise par :

- une architecture des études fondée principalement sur trois grades : la Licence (BAC +3), le Mastère (BAC +5), dissocié en Mastère recherche et Mastère professionnel, et le Doctorat (BAC +8), qui demeurent des diplômes nationaux. Il est prévu que les autres diplômes français, DEUG, BTS, DUT, DEUST et MAITRISE, soient toujours délivrés, sans que l'on sache actuellement si cela se fera de manière automatique ou à la demande individuelle de chaque étudiant.
- une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement, associée au système européen d'Unités d'Enseignement Capitalisables et Transférables, dits crédits ECTS. La Licence, composée de six semestres de 30 crédits, équivaldra à 180 crédits européens transférables, en principe, d'une université à l'autre et d'un pays à l'autre. Le mastère, composé de deux années de 60 crédits chacune, comprendra 120 crédits.

Cependant, les nouveaux textes ne spécifient plus les volumes horaires correspondant au nombre de crédits mais énoncent que *"le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité. La charge totale de travail tient compte de l'ensemble de l'activité exigée de l'étudiant et, notamment du volume et de la nature des enseignements dispensés, du travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités"* (art. 5, décret du 8 avril 2002).

Ainsi, chaque établissement, selon ses stratégies, est habilité à organiser son « offre de formation » en domaines de compétences comprenant des parcours-type.

- Pour chaque diplôme il est prévu de délivrer une annexe descriptive dite " supplément au diplôme ", afin d'assurer dans le cadre de la mobilité internationale, la lisibilité des connaissances et des aptitudes acquises par l'étudiant.
- L'habilitation des diplômes continue d'être attribuée par l'Etat pour une durée limitée de quatre ans. Mais à l'issue de cette période, l'Etat, à partir d'une évaluation nationale, prendra en compte les résultats obtenus par l'établissement et la qualité de ses projets. (art 4, décret du 8 avril 2002 n°481).

Cette réforme peut sembler louable. Qui ne souscrirait pas aux motifs nobles tels que le développement des approches pluridisciplinaires, la professionnalisation, l'apprentissage de compétences transversales, le rapprochement de la formation initiale et de la formation continue, l'harmonisation des diplômes européens ? Qui ne soutiendrait pas le principe d'une lutte déterminée contre l'échec dans les premières années, par l'aide à la construction de projets personnels ?

Le SNTRS-CGT attire l'attention sur les objectifs réels et les dangers de ce dispositif.

- Avec ces nouveaux grades, pourvus d'une annexe descriptive, il est à craindre qu'un étudiant ne se voit reconnaître sur le marché du travail qu'un simple niveau d'études (BAC +5) et non une certification reconnue dans les conventions collectives.

On risque, à terme, de glisser d'un système où le diplôme est socialement reconnu comme qualification donnant droit à un niveau de salaire fixé par les conventions collectives et les statuts, à une conception où le diplôme obtenu au sein d'un "parcours-type", atteste seulement de compétences individuelles, dont la reconnaissance est négociée au gré à gré avec l'employeur.

Le SNTRS-CGT ne peut accepter que les classifications des diplômés perdent toute référence aux garanties collectives et nationales. Le MEDEF a d'ailleurs clairement indiqué son refus de reconnaître les nouveaux diplômes.

- Le flou qui accompagne la notion de " parcours-type " autorise toutes les dérives possibles en matière de définition des contenus d'enseignement. L'absence de toute définition claire et explicite des nombres d'heures d'enseignement au sein de chaque diplôme (dissociation du lien entre nombre de crédits et nombre d'heures) **autorise l'hétérogénéité et l'inégalité de valeur des diplômes sur le territoire national. Ceci va à l'encontre de la mobilité affichée et aggravera la ségrégation, sur une base sociale entre étudiants, ce d'autant qu'aucune passerelle n'est déterminée au plan national, laissant libre place à l'arbitraire.**

- Les modalités d'évaluation des habilitations demeurent floues. Au terme du contrat quadriennal, la pérennité du diplôme n'est pas garantie. Si l'habilitation n'est pas reconduite, le diplôme n'aura existé que le temps d'une contractualisation, c'est-à-dire quatre ans.

- Promouvoir l'individualisation de l'enseignement, la démultiplication des mastères (recherche, professionnel) et une diversification des cursus est une opération coûteuse (en crédits et en personnels). **Or, l'Etat n'affiche aucune garantie en la matière et demande aux Universités de raisonner à moyens constants, ce qui obligera les petites universités à s'inféoder au marché local en hyper spécialisant les formations, ou à instaurer des droits d'inscription élevés.**

L'empressement du gouvernement et des présidents d'Université français ne semble justifié que par la volonté d'aller très vite vers une université véritablement autonome autant sur le plan de l'offre de formation que sur la gestion de ses crédits et de ses personnels. La décentralisation à la mode Raffarin donne l'opportunité aux Présidents d'accélérer le processus d'excellence et de mise en concurrence des établissements, en lien avec les politiques régionales, elles-mêmes directement branchées sur l'Europe. **Accentuer les écarts entre Universités, avec les pôles d'excellence et leurs Universités satellites, n'est-ce pas là une préparation à une privatisation future ?**

C'est pourquoi le SNTRS-CGT se prononce pour :

- un débat large de l'ensemble des membres de la communauté universitaire et du corps social, ainsi que des instances concernées comme le CNESER sur ces questions de grande importance.
- le maintien de diplômes nationaux actuels et la suppression pure et simple de l'annexe descriptive aux diplômes qui est la voie ouverte à leur disparition.
- la reconnaissance des nouveaux grades au sein des conventions collectives nationales et des statuts.
- L'élaboration d'un référentiel national des diplômes qui fixe le nombre d'heures d'enseignement par crédits et définisse clairement les volumes horaires octroyés aux cours magistraux, TD/TP ou toute autre modalité (stages, mémoires ...).
- L'abrogation de tout pouvoir discrétionnaire pour la poursuite des études (passage automatique de la licence au mastère) pour tout étudiant qui le désire, et le passage automatique de la quatrième à la cinquième année au regard des résultats obtenus.
- L'élaboration d'un programme de financement d'Etat et les créations d'emplois nécessaires pour que le service public d'Enseignement Supérieur réponde aux besoins de formation des jeunes et d'élévation des qualifications.

A lire également :

CADRE-INFO (Ugict) n° 563 - 4 février 2003

LE LIEN (Ferc) n° 133 sur 3,5,8 - décembre 2002.

Le communiqué suivant a été adressé, outre la presse, aux parlementaires, aux instances régionales Toulouse, à la Directrice Générale du CNRS, au Président du C.A. du CNRS, à la présidente du C.S. du CNRS et au Directeur de l'INSU

CGT-CNES

SNTRS-CGT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CNES et la recherche spatiale EN DANGER !

Le Centre National d'Etudes Spatiales est en cessation de paiement et placé sous la haute surveillance de Bercy ! La commission Bonnet nommée par la Ministre de la Recherche et de la Technologie a remis un rapport extrêmement critique sur le fonctionnement du CNES.

Très corrosif en direction des agents du CNES (désorganisés, prodigues, trop nombreux, d'une déontologie douteuse, ...), le rapport Bonnet instruit à leur encontre un procès à charge, hasardeusement bâti sur conjectures, chiffres approximatifs, voire contre-vérités (ex : fausses informations concernant les dépassements budgétaires de SPOT 5). Le rapport Bonnet sait toutefois ne pas distribuer que blâmes : il « couvre » les ministères de tutelle, sans l'aval desquels pourtant rien n'est décidé au CNES. Il couvre également le désengagement coupable de l'état dans le financement de l'organisme public depuis plusieurs années.

La commission reproche au CNRS de ne pas remplacer les départs en retraite des contractuels CNES intégrés au CNRS à la fin des années 70 : pourquoi la commission n'interroge-t-elle pas Madame Haigneré, Ministre de tutelle du CNES, sur la politique de suppression de postes de fonctionnaires dans le service public de recherche, mise en œuvre sous le patronage de Madame Haigneré, Ministre de tutelle du CNRS ?

Le travail conjoint du CNES et du CNRS au cours des dernières décennies a placé la France au premier plan mondial de la recherche spatiale, notamment dans le domaine des instruments d'observation de la terre et de l'univers. La situation actuelle du CNES, couplée à des diminutions très importantes de crédit au CNRS, fragilise la communauté de la recherche spatiale.

Les politiques sociales régressives des deux organismes ont ouvert la voie à une précarité polymorphe (CDD, sous-traitance massive, externalisation ...), aux attaques sur l'emploi par le non remplacement des départs en retraite Le patrimoine technique et scientifique du secteur s'en trouve naturellement fragilisé, à un moment crucial.

Au moment où les problèmes environnementaux demandent de plus en plus d'observations pour en comprendre la complexité et l'ampleur et pour en gérer les conséquences, il est paradoxal que la France balaye sa capacité d'action dans ce sens.

Les problèmes du CNES touchent également les programmes scientifiques utilisant les moyens d'emport du CNES dans le domaine plus large des satellites ou des ballons stratosphériques. Les informations dont nous disposons nous laissent craindre le pire pour l'avenir. Une commission, dont nous ignorons la constitution, va se réunir en mars, pour dresser la liste des projets scientifiques qui vont être abandonnés. Dans la foulée, pointe la privatisation de la Direction de Lanceurs du CNES, et des menaces précises pèsent sur l'emploi au centre toulousain du CNES (CST), ainsi que sur la totalité des sociétés du secteur spatial évoluant dans son giron

Les syndicats CGT du CNES et du CNRS jugent la situation du CNES très préoccupante et appellent les personnels des deux organismes engagés sur les projets spatiaux à la vigilance. Les syndicats CGT du CNES et du CNRS décident d'unir leurs efforts afin d'engager le combat le plus large pour obtenir du gouvernement le maintien d'un CNES un et indivisible et d'une politique scientifique spatiale dynamique en collaboration avec le CNRS ce qui implique le maintien du tissu industriel spatial. Aucun licenciement ni compression de postes publics ou privés ne doivent être programmés.

Nous refusons que soit bradé le formidable outil dont notre pays s'est doté au bout de quarante années d'effort avec un investissement cumulé de 46 G€ !

Toulouse, le 14 février 2003